

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Marylène Meunier](#)

<https://www.cadre21.org/membres/2cd3a97a4c3627068fabca19>

Date d'obtention : 2020-09-18 12:51:32

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Que c'est un partenariat entre le Centre de services scolaire, les policiers et les procureurs.
La méthode vise la bienveillance.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Elle me permet de mieux guider les jeunes lors de situations impliquant de la production, de la distribution ou de la communication de contenus à caractères sexuels. Le guide avec les questions est sécurisant dans les rencontres auprès des jeunes.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

À intervenir en respectant mon rôle. Répondre aux situations qui sont dénoncées à l'intérieur de mon établissement.

Prendre en charge rapidement la victime et les jeunes impliqués.

Je vais suivre les questions du guide. Cela permet de ne pas mettre des réponses dans la bouche des jeunes.

L'importance également de ne jamais chercher à voir le contenu de l'appareil électronique.